



Propriétaire de mauvaise foi /Malsaine

Par **Francparler44**, le **09/10/2014** à **22:15**

Bonjour.

Nous avons emménagé dans une maison dans les Côtes d'Armor et il y a de cela un peu plus de trois mois.

Nous sommes bénéficiaires du RSA couple et cela même si mon épouse a un statut d'auto-entrepreneur.

La propriétaire, avec qui le courant était plutôt bien passé au début, nous pose de gros problèmes depuis.

Je m'explique :

Le loyer est versé par la CAF à 99% et nous avons bien sur versé la caution, à notre charge. Il n'y a donc aucun problème de ce côté là.

Le problème vient du fait que cette femme est devenue folle lorsque nous lui avons annoncé qu'en pleine nuit nous avons eu la surprise de tomber sur des nuisibles, des cafards !!!

Elle a tout d'abord insisté sur le fait que depuis qu'elle est propriétaire de cette maison, elle n'a jamais entendu parler de présence de cafards, puis lorsque par lettre recommandée nous lui avons demandé d'agir, elle s'est mise à nous menacer d'envoyer des courriers à tout le monde (Gendarmerie, préfecture, communauté des communes, services sociaux) pour leur indiquer que nous faisons vivre nos enfants avec des cafards (que nous avons probablement dû apporter dans nos quelques meubles de bas prix), elle a fait des recherches sur mon passé, a été voir le Maire de ma commune et la gendarmerie pour étayer ses délires, (selon elle tout ceci serait une vendetta orchestrée par moi à son encontre qui serait dûe au fait d'un "différent" vis à vis d'appareils électroménagers) SIC...

Suite à cette lettre j'ai déposé plainte à la gendarmerie qu'ils ont transmis au procureur, sans la qualifier car ils ne savaient pas quelle qualification lui donner...

J'ai contacté l'ADIL, l'ARS, le Maire bien sur qui compatit et semble outragé devant le comportement de cette personne.

Les services sociaux et un avocat avec qui j'ai RDV la semaine prochaine.

Il faut aussi que je souligne que les températures qui déclinent ont laissé trace à de nombreuses malfaçons qui étaient très difficiles pour nous lorsque nous avons visité en plein été de découvrir.

Nous l'avons contrainte à faire venir l'expert pour le bilan énergétique qu'elle ne nous à TOUJOURS pas fourni, ni avant, ni depuis...

Et force est de constater, que ni l'ADIL qui ne fait rien, ni l'ARS, qui insiste sur le fait que c'est à la commune d'agir, ni la commune et cela même si j'ai reçu Monsieur le Maire à l'improviste pour lui faire constater notre bonne foi, n'ont pour l'instant rien fait pour nous.

Il ne reste plus que l'avocat mais c'est honteux d'avoir une folle malfaisante comme propriétaire qui ne respecte ni la loi ni ses obligations et se sert de mon passé pour tenter de justifier sa malhonnêteté évidente.

Toute aide, conseils, seront les bienvenus !

Merci de m'avoir lu.

Par **cocotte1003**, le **10/10/2014** à **06:11**

Bonjour, l'ADIL est là pour vous informer de vos droits uniquement. Voyez plutôt avec le service d'hygiène après avoir fait une mise en demeure à votre bailleur de désinfecter le logement, cordialement

Par **Lag0**, le **10/10/2014** à **08:26**

Bonjour,

Attention cependant à bien savoir que les produits de désinsectisation sont à la charge du locataire (voir le décret n°87-713).

Donc si le bailleur déclenche une campagne de désinsectisation, elle sera à votre charge pour les fournitures et à la sienne seulement pour la main d'oeuvre.

Par **moisse**, le **10/10/2014** à **09:35**

Bonjour,

[citation]Suite à cette lettre j'ai déposé plainte à la gendarmerie qu'ils ont transmis au procureur, sans la qualifier car ils ne savaient pas quelle qualification lui donner... [/citation]

C'est pourtant un grand classique, la qualification est indiquée dans l'article L226-10 du code pénal.